

Séance publique du 14 mars 2005

Délibération n° 2005-2540

commission principale : finances et institutions

objet : **Individualisation d'autorisation de programme - Enveloppe globalisée réserves foncières**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Le Conseil,

Vu le rapport du 22 février 2005, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le budget 2005 et la délibération en date du 13 décembre 2004 concernant les opérations globalisées ont fixé une enveloppe de 23,98 M€ pour les acquisitions foncières.

Ce montant permet de financer :

- les réserves foncières,
- les réserves foncières pour le logement social,
- les acquisitions préparatoires aux aménagements urbains,
- les acquisitions préparatoires aux actions économiques,
- les aménagements préparatoires à la politique de la ville.

Les acquisitions préparatoires aux opérations de voirie sont intégrées dans le thème proximité pour un montant de 1,4 M€.

Le tableau suivant présente les dépenses 2004 et les montants prévus par opération :

Libellés	Enveloppe initiale 2004	Dépenses 2004	Dépenses 2005	Recettes 2005	Charge nette 2005	Total charge nette 2002-2007
réserves foncières - 0096	6 942 000	8 420 000	6 000 000	0	6 000 000	47 792 693
réserves foncières pour le logement social - 0095	1 000 000	7 280 000	16 000 000	0	16 000 000	50 475 391
acquisitions préparatoires aux aménagements urbains - 0683	380 000	380 000	632 000	0	632 000	4 503 968
acquisitions préparatoires aux actions économiques - 0552	1 100 000	0	1 023 600	0	1 023 600	3 424 148

aménagements préparatoires à la politique de la ville - 0677	220 000	333 000	333 000	0	333 000	929 365
acquisitions pour les bassins de rétentions - 0240	8 000	0	0	0	0	150 684
total	9 650 000	16 300	23 988 600	0	23 988 600	107 276 250

Pour 2005, le montant des réserves foncières fait apparaître une augmentation sensible due à la mise en œuvre de la politique du logement social, conformément à la délibération du 24 novembre 2003 concernant le renouvellement urbain, et du programme local de l'habitat.

Circuit décisionnel : le dossier a reçu un avis favorable au pôle finances et moyens le 14 février 2005 ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission finances et institutions ;

DELIBERE

Décide, au titre du budget 2005 - autorisation de programme n° 7 , l'individualisation de l'opération comme suit :

- réserves foncières :	6 000 000 €,
- réserves foncières pour le logement social :	16 000 000 €,
- acquisitions préparatoires aux aménagements urbains	632 000 €,
- acquisitions préparatoires aux actions économiques :	1 023 600 €,
- aménagements préparatoires à la politique de la ville :	333 000 €.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,